

BULLETIN de pré-inscription à une formation Inter-entreprise

→ Par souci de transparence et pour faire face, ces dernières années, à nombreuses annulations de dernière minute non justifiées qui ont pénalisé l'ensemble des participants pré inscrits, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des conditions d'inscriptions ci-dessous avant de remplir votre formulaire de pré-inscription. Merci de votre compréhension.

Conditions d'inscriptions – A LIRE ABSOLUMENT - :

le présent bulletin est destiné aux salariés du secteur public ou privé, particuliers ou demandeurs d'emploi désireux de se pré-inscrire à une action de formation organisée par PERFORMEL en Inter-entreprise. Aucun montant d'acompte n'est à joindre à ce présent bulletin pour l'instant. Ce bulletin ne vous garantit pas une inscription définitive. Il nous permet simplement de prendre note de votre souhait de formation et ce afin de vous émettre une convention de formation en 2 exemplaires dont un devra nous être renvoyé signé et tamponné accompagné d'un chèque d'acompte de 50% du total TTC de la formation choisie. Dès réception par nos services d'un exemplaire de la convention et du chèque (ou virement bancaire) d'acompte de 50% du montant TTC, l'inscription sera alors validée.

Pour des particuliers : L'inscription ne deviendra définitive qu'au règlement du solde (50 % TTC restants) et **ce au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de l'action**. Si à 14 jours ouvrés du démarrage nous n'avons toujours pas reçu le règlement du solde, l'inscription sera automatiquement annulée et l'acompte remboursé (selon les conditions énoncées ci-dessous – Clause d'annulation) , sans que le demandeur puisse prétendre à remboursement de quelques taux d'intérêts supplémentaires.

Pour les entreprises : Le solde sera réglé sur facture qui vous sera adressée dès la fin du stage, conformément à l'usage et à régler au plus tard en fin de mois .

PERFORMEL se réserve le droit d'annuler de son propre chef l'action si le nombre minimum de participant requis pour valider chaque action n'est pas atteint à 15 jours ouvrés du démarrage de l'action . **Dans ce cas, tous les autres inscrits recevront par mail la notification d'annulation ou de report de l'action et leur acompte sera intégralement remboursé** s'ils n'optent pas pour une autre date ou une autre formation (acompte remboursé sous 3 semaines maximum) .

ATTENTION – CLAUSE D'ANNULATION :

En cas d'annulation de l'inscription de la part du demandeur ,des frais fixes s'élevant à 40 Euros TTC seront prélevés sur le remboursement d'acompte au titre des frais de dossier et de gestion. Toute annulation de la part du demandeur, survenant entre 24 heures et 15 jours avant le démarrage de l'action entrainera une pénalité de 30 % du montant TTC de l'acompte et ce au titre des frais liés à la mise en place de l'action . Il sera néanmoins toujours possible d'annuler dans ce délai et de disposer d'un avoir du montant versé en acompte afin de pouvoir s'inscrire sur un autre stage – avoir valable jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Nos conditions générales de vente, jointes en annexe viennent compléter ces dispositions et ne se substituent à aucune des mentions énoncée ci-dessus .

MODE OPERATOIRE POUR VOUS PRE-INSCRIRE

Remplissez le présent bulletin (1ere page signée au bas, 2^e page renseignée) et renvoyez le tout signé (particuliers et entreprises) et tamponné (pour les entreprises seulement) à l'adresse de notre siège social :

PERFORMEL
Service Formations Inter-entreprise
11, rue des mimosas
84000 Avignon

Ou renvoyez nous une copie scannée du présent bulletin (2 pages) par mail à l'adresse :
interentreprise@performel.com

Calendrier des formations Inter-Entreprises 2008 -PERFORMEL AVIGNON -



FORMATIONS INTER ENTREPRISE - 2008 - AVRIL A OCTOBRE

	Durée en jours (x h)	Prix TTC / Pers (TVA 19,6%)	Prix HT / Participant	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct
BUREAUTIQUE - Microsoft										
Initiation Word : création de documents courants **	1 (6h)	180 € TTC	150,50 €							
Initiation Excel : Création de tableaux , formules et graphiques simples**	1 (6h)	180 € TTC	150,50 €					28		
Powerpoint : Création de présentations animées efficaces **	1 (6h)	180 € TTC	150,50 €		16					
PHOTO NUMERIQUE / Retouche Photo / Studio Photo										
Initiation à la photo numérique (technique, matériel, impression, retouche)	2 (14h)	320 € TTC	267,56 €			19				
Initiation à la retouche photo Avec Photoshop Elements 6 (Nouveau)	2 (14h)	320 € TTC	267,56 €	16 et 17						23 et 24
Initiation aux techniques de prise de vue en Studio (Nouveau)	2 (14h)	460 € TTC	384,62 €					21 et 22		
INFOGRAPHIE & ARTS GRAPHIQUES										
Photoshop : Initiation au travail de l'image numérique - Niv1	3 (21h)	500 € TTC	418,06 €						1 - 2 - 3	
InDesign : Initiation à la conception de documents PAO	3 (21h)	500 € TTC	418,06 €	8 - 9 - 10						29 - 30 - 31
SCRIBUS : Initiation à la conception de documents PAO	3 (21h)	500 € TTC	418,06 €	SUR DEMANDE - NOUS CONSULTER						
Illustrator : Initiation - niv 1 (conception, logos et documents courants)	2 (14h)	320 € TTC			28	30				
CONCEPTION DE SITES WEB										
Création de sites web avec Dreamweaver : Les fondamentaux	3 (21h)	500 € TTC	418,06 €					25 - 26 -27		6 - 7 - 8
LOGICIELS LIBRES										
Création de documents Bureautique avec Open Office	2 (14h)	320 € TTC	267,56 €							
Retouche d'images et Photomontages avec THE GIMP	2 (14h)	320 € TTC	267,56 €	SUR DEMANDE - NOUS CONSULTER						

Nombre minimum d'inscriptions pour le maintien de la formation :

3 Participants inscrits minimum pour garantir la réalisation du stage



Formations dispensées par nos formateurs , professionnels dans leurs domaines respectifs et surtout ayant réellement une expérience de terrain en entreprise sur tous les domaines enseignés. Notre souhait étant bien entendu de vous faire bénéficier du meilleur compromis qualité / prix possible Goûtez y, vous y reviendrez !!!



Lieu de réalisation : Avignon Agroparc
Contact / Réservation : info@performel.com
 ou par **téléphone :** 06 08 64 72 37



Les stages INTER-Entreprise sont également ouverts aux particuliers et demandeurs d'emploi

Toute inscription validée devra être accompagnée d'un acompte de 50 % TTC du montant de la formation. Le solde devant être réglé au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'action sous peine d'annulation de l'inscription (et remboursement de l'acompte versé)



Salle de formation PERFORMEL

Site AGROPARC
 81, rue du traité de Rome
 Bât D - Salle Aphonse Daudet
 Bureaux 18-18bis
 84000 Avignon

STAGES INTER ELIGIBLES AU TITRE DU DIF SOUS CONDITIONS - NOUS CONSULTER POUR TOUTE INSCRIPTION DIF AUX STAGES INTER

N'hésitez pas à nous contacter pour nous demander les programmes de stage détaillés de chaque action s'ils ne sont pas disponibles sur notre site internet à l'adresse www.performel.com
 rubrique : Documentation / Sous -rubrique : Programmes de stage

Document et tarifs valables jusqu'au 31/12/2008

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique (stage individuel ,intra-entreprise ou dans le cadre du DIF)

PRE INSCRIPTION A UN STAGE INTER ENTREPRISE

Nom : Prénom :

Libellé de la formation souhaitée (voir planning des inter-entreprise) :

Dates (voir planning des inter-entreprise) :

Coût total TTC (voir planning des inter-entreprise) :

Vous souhaitez suivre et financer cette formation :

- En tant que particulier ou demandeur d'emploi, à titre personnel et privé

Votre adresse :

.....
.....
.....

CP :

Ville :

Téléphone / GSM :

- En tant que salarié du secteur privé, public ou associatif

Dans le cadre du DIF

Dans le cadre du Plan de formation

Autre (préciser) :

Le nom de votre entreprise / structure :

Le nom du responsable formation :

L'adresse complète de votre entreprise :

.....
.....
.....

Un numéro de téléphone où vous joindre :

Personnel :

Travail :

Votre adresse e-mail :

(indispensable pour vous envoyer les documents et la confirmation du stage)

Conformément à la loi informatique et libertés, toutes ces informations sont confidentielles et ne sont pas utilisées par PERFORMEL à d'autres fins que de réaliser les pré-inscriptions au stage mentionné ci-dessus. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification de ces informations sur simple demande de votre part. PERFORMEL s'engage à ne pas utiliser ces informations à des fins marketing, ni à les céder à titre gratuit ou onéreux à des tierces parties.

IMPORTANT (cochez les 2 cases ci-dessous, datez et signez) :

J'ai lu , compris et j'accepte les conditions de réservation, réalisation et paiement des actions de formation telles qu'elles sont énoncées en première page de ce document et y adhère sans réserves

Je déclare que les informations fournies ci-dessus sont exactes et vous demande de bien vouloir me pré-inscrire au stage sus mentionné en attendant de recevoir les conventions de formation qui valideront mon inscription dès retour de ces dernières à votre société accompagnées d'un acompte de 50% du total TTC, le solde vous sera réglé au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de l'action (pour des particuliers seulement)

Date : / / 20__

Signature et mention manuscrite
« Bon accord de pour pré-inscription »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION PERFORMEL

Les présentes Conditions Générales régissent les rapports entre PERFORMEL et son Client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation, de e-formation ou d'informations (séminaires, dires d'experts...) et prévalent sur tout autre document.

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La pré-inscription s'opère par l'envoi d'une proposition commerciale (devis) mentionnant le libellé de la prestation, les conditions de réalisation, le coût et la liste des participants. Ce document doit être renvoyé signé à PERFORMEL pour valider la pré-inscription mais ne fait pas office d'engagement définitif du client.

Pour chaque inscription à une prestation de formation ou de e-formation, PERFORMEL adresse au client une convention de formation en double exemplaire. Le client doit retourner à PERFORMEL un exemplaire revêtu du cachet de son entreprise et de sa signature.

L'inscription ne devient définitive qu'à compter de la réception d'un des deux exemplaires de la convention de formation **accompagné d'un acompte de 30 % minimum du total TTC** de la prestation dans les conditions définies au paragraphe 2 ci-dessous – L'acompte doit être reçu par PERFORMEL au maximum 15 jours ouvrés avant le début de l'action. Passé ce délai, PERFORMEL se réserve le droit d'annuler (ou de reporter) l'action (voir paragraphe 5 – Annulation et report du fait de PERFORMEL)

Seuls les clients institutionnels ou les OPCAS sont exonérés d'acompte. Concernant l'OPCA, la formation ne sera validée qu'à réception de la convention de formation ou de la convention de prise en charge financière émanant de ce dernier.

La signature de la convention de formation fait office de contrat et est soumise à l'acceptation sans condition des articles et éléments financiers (coût pédagogique et frais déplacement / Hébergement / Repas) qu'elle contient.

2. CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement doit s'effectuer, dès réception de la facture ou au plus tard à 30 jours dès la date de fin de l'action qui correspond à la date de la facture - (sauf dispositions contraires sollicitées par écrit de votre part, accompagnant en retour la convention de formation) selon l'une des modalités suivantes (exception faite pour les stages inter-entreprise à destination de particuliers qui se règlent d'avance) :

- **Règlement par chèque à l'ordre de PERFORMEL**
- **Règlement par virement au bénéfice de notre compte (coordonnées RIB fournies sur simple demande de votre part)**

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation ou e-formation, la convention en retour doit être accompagnée de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation. A défaut, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle de l'OPCA, le client s'acquittera du solde du coût de la formation. *Le client a la charge d'initier lui-même la demande de prise en charge et à la charge d'en monter le dossier au près de l'OPCA.*

A l'issue de la prestation, PERFORMEL adresse au client ou, le cas échéant, à l'OPCA une facture en simple exemplaire (possibilité de fournir la facture en double ou triple exemplaire, sur simple demande préalable) accompagnée d'une copie de l'attestation de présence signée par l'ensemble des participants.

3. PRIX

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

Concernant les prestations de formation et e-formation, les prix incluent les frais pédagogiques.

Pour ces prestations, **les frais de restauration, de déjeuner, d'hébergement et de déplacements sont à rajouter** au montant pédagogique TTC (Justificatifs fournis), sauf dispositions particulières négociées lors de la signature du contrat et indiquées par écrit sur la facture.

Seul les montants indiqués sur la convention de formation et la facture font foi.

Toute action démarrée fera l'objet d'une facturation intégrale, quel que soit le niveau d'absentéisme des participants constaté.

4. PRE-REQUIS / CONTENU DE L'ACTION / CAHIER DES CHARGES

PERFORMEL a défini sur chaque programme de stage transmis au client en même temps que la proposition commerciale (devis) le niveau de pré-requis indispensable pour suivre dans de bonnes conditions ses formations.

Il incombe au client de vérifier si ses collaborateurs ont bien ce niveau de pré-requis pour suivre les formations PERFORMEL. PERFORMEL peut également intervenir pour réaliser un évaluation de ces pré-requis, dont le résultat sera alors transmis par écrit au client notifiant éventuellement les incompatibilités de pré-requis de certains inscrits. L'évaluation orale réalisée par un professionnel est fiable mais ne constitue pas en soi un élément de recours pour le client.

En aucun cas PERFORMEL ne saurait être responsable d'un mauvais déroulement de la formation lié à des pré-requis mal ou insuffisamment évalués par le client. (*PERFORMEL est tenu à une obligation de moyens et non de résultats car dépendants en partie de la faculté de chaque participant à suivre l'apprentissage en fonction des pré-requis nécessaires*).

D'autre part, le programme de stage transmis constitue un « cahier des charges » dont l'ensemble des objectifs seront abordés avec le groupe. A défaut de contestation ou de modifications apportées ou demandées par écrit par le CLIENT, ce dernier accepte de fait et valide le contenu du programme de stage. **Après validation par le Client, PERFORMEL ne saurait être tenu responsable de la non correspondance des besoins des participants par rapport au programme de stage.**

PERFORMEL propose systématiquement ses services en amont du stage afin de pratiquer un audit de besoins dans le but de concevoir un programme réellement adapté. **Cependant, à défaut de cet audit en amont ou si le client « impose » un programme pré-établi, PERFORMEL ne saurait être tenu responsable de l'écart entre « besoins réels » et « contenu du programme de formation ».**

5. ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE PERFORMEL

PERFORMEL se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le client est prévenu par écrit (*e-mail, courrier ou fax*) au moins **cinq jours ouvrés** avant la date de début de la prestation. *Aucune indemnité ne sera versée au client* en raison d'un report ou d'une annulation du fait de PERFORMEL.

Dans le cas d'une annulation, l'acompte éventuellement versé par le client à PERFORMEL lors de la réservation lui **sera intégralement restitué, sans aucune majoration ni intérêts.**

Dans le cas d'un report inférieur à 4 mois, aucun acompte ne sera restitué sauf si il s'en suit une annulation.

Pour un report supérieur à 4 mois, l'acompte sera intégralement restitué dans les mêmes conditions que pour une annulation, et le contrat sera annulé. **Il sera alors nécessaire de formaliser de nouveau une proposition commerciale, une convention et de verser un nouvel acompte** correspondant à la nouvelle convention.

En cas de non respect des présentes conditions générales de vente, en particulier le non respect de la clause prévoyant le versement par le client d'un acompte de 30% minimum du total TTC de l'action, PERFORMEL se réserve le droit d'annuler la formation ou de la reporter, le cas échéant, avec accord du client.

6. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit à PERFORMEL (*e-mail, courrier, fax*). (règles différentes pour des stages inter-entreprise)

a) S'agissant des prestations de formation et e-formation

Si une annulation intervient moins de dix jours calendaires avant la date de début de la prestation, même en cas de force majeure, **PERFORMEL se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation d'un montant égal aux dépenses déjà exposées ou engagées par PERFORMEL** en vue de la réalisation de la prestation. (*Temps de préparation formateur, achats de supports, réservation de salle ou de matériel, frais de poste ...etc..*)

Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, PERFORMEL facturera directement au client la **totalité du montant du prix de la prestation**. Tout absentéisme, même partiel sur le nombre total de participants prévus dans la convention n'entraînera aucune remise sur le coût total de la prestation.

b) S'agissant des prestations d'informations

Le client peut annuler son inscription moyennant le paiement de frais de dossiers d'un montant de 25 € H.T.

Lorsque l'annulation intervient moins de quinze jours francs ouvrables avant la date de début de la prestation, sauf en cas de force majeure (intempéries, grèves imprévues, accident, ..Etc..), **le prix total de la prestation sera dû.**

7. SUBSTITUTION

Jusqu'à 72 heures ouvrées avant le début de la prestation, sans frais supplémentaire, **le client bénéficie de la faculté de substituer, au participant inscrit, toute personne de son choix** en informant par écrit PERFORMEL (*e-mail, courrier, fax*).

8. RESPONSABILITE

La responsabilité de PERFORMEL vis à vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à PERFORMEL au titre des présentes conditions.

9. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce d'Avignon sera seul compétent.

Toute inscription vaut acceptation sans réserves des présentes conditions générales de vente.